

## [Le nouveau certificat d'immatriculation \(ex-carte grise\)](#)

Toutes les rubriques de cette page sont à consulter sur la page :

[http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr/site/Service-Public-Local-44.html?spl\\_c=547330&spl\\_f=N0/N367/N18726&spl\\_l=60](http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr/site/Service-Public-Local-44.html?spl_c=547330&spl_f=N0/N367/N18726&spl_l=60)

Le système d'immatriculation des véhicules (SIV) est déployé finalement en 2 étapes : 15 avril 2009 et 15 octobre 2009.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la rubrique [Actualités](#) .

Certaines démarches [entrent en vigueur dès le 15 avril 2009](#) , d'autres restent soumises à l'ancienne réglementation.

Attention : les usagers qui ne vendent pas leur véhicule ou qui ne changent pas de domicile en 2009 n'auront pas à procéder au changement de leur plaque d'immatriculation / de leur carte grise.

### **Guide des droits et des démarches administratives dans le département BAS-RHIN (67) : Certificat d'immatriculation (ex-carte grise)**

- [Acquérir un véhicule](#)
- [Cas particuliers](#)
- [Vendre un véhicule](#)
- [Vendre un véhicule non roulant "pour pièces"](#)
- [Duplicata du certificat d'immatriculation \(ex-carte grise\) en cas de perte, vol ou détérioration](#)

#### **Effectuer la démarche en ligne**

- [Demande en ligne de certificat de situation administrative \(non gage et non opposition\)](#)

#### **Préparer votre démarche à l'aide des formulaires**

- [Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule](#)
  - [Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule neuf](#)
  - [Déclaration d'achat d'un véhicule d'occasion](#)
  - [Déclaration de perte ou de vol de certificat d'immatriculation](#)
  - [Mandat à un professionnel de l'automobile pour effectuer les formalités d'immatriculation](#)